

Aux contribuables de la susdite municipalité

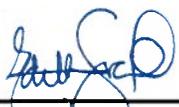
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 11 décembre 2024, a été adopté le règlement 240-2024-2 *modifiant le règlement 240-2024 établissant les modes spécifiques de répartition des dépenses de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.*

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce 19^e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Philippe Morin, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, conformément à la Loi, le 6 janvier 2025, entre 15 h et 17 h aux endroits prévus au règlement 204-2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 janvier 2025 à 15 h 00.



Signature